



MEMORANDUM POUR LES ELECTIONS COMMUNALES DE 2018

Douze propositions pour une économie circulaire locale

Douze propositions pour une économie circulaire locale

L'asbl GO4CIRCLE est la fédération professionnelle des entreprises de droit privé qui placent l'économie circulaire au cœur de leur fonctionnement. Elle représente quelque 220 entreprises actives dans le domaine de la gestion des déchets et de la production ou de l'utilisation de nouveaux matériaux. Ensemble, ces entreprises emploient près de 8000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,8 milliards d'euros. Par ce mémorandum, nous voulons encourager toutes les villes et communes de notre pays à travailler avec nos membres pour tendre vers une économie circulaire à l'échelle locale, dans laquelle les déchets sont collectés et triés correctement et avec efficacité, ayant dès lors toutes les

chances d'être recyclés ou réutilisés. Qu'est-ce qui est indispensable à cette fin? Comment pouvez-vous y contribuer? Ce mémorandum comprend douze propositions concrètes pour rehausser le niveau de la politique actuelle en matière de recyclage et de gestion des déchets. Douze mesures pour offrir un meilleur avenir à notre société, notre économie et notre environnement. Douze points qui, nous l'espérons, seront pour vous une source d'inspiration lorsque vous définirez votre politique locale en matière de gestion des déchets.

Werner Annaert, Directeur Général, Go4Circle asbl

1. Après la quantité, la qualité

La quantité de déchets collectés sélectivement fut au cœur des débats pendant 20 ans. Désormais, on doit parler de la qualité des matériaux. C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir un bon tri à la source, certainement encore plus avec les nouveaux systèmes de conteneurs enterrés où il est impossible de contrôler chaque producteur lors du dépôt ou ramassage. A titre d'exemple, la présence d'aérosols avec un signe de dangerosité dans les sacs bleus peut entraîner des conséquences graves. Dans notre pays, la situation n'est pas optimale à ce niveau. Nous appelons à miser sur l'amélioration de la qualité des déchets collectés auprès des ménages au cours de la législature à venir. Cela peut passer par des campagnes de sensibilisation effectives



Nous appelons à miser sur l'amélioration de la qualité des déchets collectés auprès des ménages au cours de la législature à venir.

et des accords corrects avec les collecteurs, pour pouvoir refuser les flux de déchets qui ne sont pas correctement présentés. Il faut ainsi soutenir les collecteurs dans le refus de ramasser certains déchets !

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune entreprendra des actions (en collaboration avec son intercommunale de gestion des déchets) pour assister ses citoyens afin qu'ils trient encore mieux leurs déchets ménagers à la source. Plus les flux collectés seront purs, mieux ils pourront être recyclés. Une attention particulière sera donnée à la gestion des petits déchets dangereux. Les citoyens qui ne trient pas correctement seront particulièrement sensibilisés.

2. La Commune a un rôle dans l'économie circulaire

Au niveau local aussi, il existe une foule de possibilités de participer à la réalisation de l'économie circulaire. Tout d'abord en réformant la politique d'achats de la commune et en optant résolument pour l'utilisation de matériaux recyclés. Il y a encore beaucoup de possibilités dans l'aménagement des rues, des places, des bâtiments, dans l'entretien des parcs, dans l'aménagement des bureaux, etc. Saviez-vous que certaines communes distribuent encore des sacs poubelles qui ne sont pas constitués de plastiques recyclés à 100% ?



Au niveau local aussi, il existe une foule de possibilités de participer à la réalisation de l'économie circulaire. Tout d'abord en réformant la politique d'achats de la commune et en optant résolument pour l'utilisation de matériaux recyclés.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune examinera minutieusement sa politique d'achats et d'investissements pour vérifier les produits et matériaux ne se composant pas de matières premières recyclées qui peuvent être remplacés par des matériaux et des produits qui le sont bel et bien. La commune entreprendra des actions pour sensibiliser les citoyens et les entreprises sur son territoire et les encourager à faire de même. Cela permettra à la commune de donner corps à l'économie circulaire.

3. La sécurité du collecteur de déchets

Au cours de la collecte des déchets, les ouvriers concernés doivent trop souvent faire face à des comportements agressifs, émanant tantôt des citoyens, tantôt des automobilistes. Cela donne régulièrement lieu à des situations dangereuses, voire occasionne des blessures chez les collecteurs. Ceux qui, chaque jour et par tous les temps, viennent collecter les déchets dans les rues méritent plus de respect. Il est important que la commune continue de sensibiliser ses habitants en la matière.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

Au cours de la législature, une attention permanente sera accordée, au niveau communal, aux initiatives destinées à accroître la sécurité des chargeurs/ripeurs de déchets. Les interventions à l'encontre des comportements agressifs vis-à-vis de ces personnes seront sévères et des campagnes de prévention souligneront l'importance de changer de comportement sur la route vis-à-vis de ces travailleurs.

4. Mobilité

Pour de nombreuses villes, l'amélioration de la mobilité dans les centres occupe une place centrale. Il va de soi que cela comporte plusieurs aspects, et que la gestion des déchets n'en est qu'un élément limité. Nous voyons cependant diverses communes prendre des initiatives de manière isolée en vue de réguler le transport de déchets. L'une impose des limitations en termes d'heures durant lesquelles la collecte peut être effectuée, l'autre introduit des restrictions quant au poids des camions, tandis qu'une autre encore se concentre sur les émissions de CO₂ ... Le secteur de la gestion des déchets souhaite bien entendu s'associer à la réflexion concernant l'optimisation des transports de déchets, mais la collecte des déchets doit rester possible dans les centres-villes. Il est également important que la libre circulation soit respectée, et que les entreprises privées de gestion des déchets puissent continuer à proposer les services nécessaires à leurs clients, pour que ces derniers puissent aussi profiter des innovations sur le plan de la collecte et de la gestion des déchets.

Nous demandons dès lors, avant de prendre des mesures en termes de logistique des déchets, la tenue d'une discussion avec les sociétés privées de gestion de déchets, pour envisager toutes les options possibles. Le secteur a ainsi préparé plusieurs réflexions pour rencontrer, à l'avenir, les demandes des autorités.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

Si des mesures doivent être prises en vue de limiter ou réguler la collecte des déchets dans les centres-villes, une concertation se tiendra au préalable avec le secteur privé des déchets, concernant la manière de procéder au mieux.



Nous demandons dès lors, avant de prendre des mesures en termes de logistique des déchets, la tenue d'une discussion avec les sociétés privées de gestion de déchets, pour envisager toutes les options possibles.

5. Amiante

L'amiante est l'un des déchets les plus dangereux. La population fait toutefois trop souvent preuve de négligence avec ce flux de déchets, aussi bien lorsqu'il s'agit de le démanteler que de l'évacuer. Les communes peuvent jouer un rôle important dans la modification de ce comportement, et des risques qui y sont liés. En mettant par exemple à disposition de la population des sacs pour amiante adaptés, en informant correctement les citoyens sur la manière de gérer l'amiante et sur les professionnels qui peuvent les aider. Les recyparcs doivent continuer à accepter ces déchets, mais des mesures sont nécessaires pour pouvoir y livrer et déposer l'amiante en toute sécurité.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune sensibilisera les citoyens aux dangers de l'amiante et à la meilleure manière de gérer ce matériau. La commune mettra des sacs adaptés à disposition des citoyens et continuera à accorder à la population un accès gratuit au recyparc pour y déposer l'amiante.

6. Collaboration avec l'économie sociale

De nombreuses communes travaillent déjà avec des organisations de l'économie sociale, essentiellement pour la réutilisation des encombrants mais aussi la collecte de certains déchets à recycler ou éliminer. Pourtant, nous soulignons le fait que nos entreprises aussi offrent des emplois à de nombreuses personnes faiblement qualifiées. Et cela va même plus loin: la plupart des membres du personnel des entreprises privées de recyclage et de gestion des déchets sont faiblement qualifiés. Nos entreprises permettent à ces personnes d'avoir un travail, un revenu, une vie sociale...



La plupart des membres du personnel des entreprises privées de recyclage et de gestion des déchets sont faiblement qualifiés. Nos entreprises permettent à ces personnes d'avoir un travail, un revenu, une vie sociale...

Force est de constater que nos entreprises perdent parfois des contrats au profit d'entreprises de l'économie sociale, qui sont privilégiées. Nous pensons fondamental que tous les opérateurs soient soumis aux mêmes règles (TVA, Commissions paritaires, Impôt des sociétés, ...) afin de donner sa chance à chacun, mais surtout à chaque type d'emploi.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune veillera, lors de l'appel à des opérateurs, à ce que les comparaisons entre eux soient réalisées sur une base objective et non discriminatoire.

7. Comparer les services

La gestion des déchets est devenue une activité complexe. Dans notre pays, la majorité des communes font appel à une société de droit privé active dans la gestion des déchets pour assurer la collecte des déchets ménagers.

Nous posons donc les questions suivantes aux communes qui hésitent à encore faire appel aux sociétés de droit privé :

- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'avez pas encore essayé les services d'une société de droit privé ?
- La loi sur les marchés publics n'est-elle justement pas une opportunité de choisir l'opérateur qui a le meilleur service souhaité et/ou qui, financièrement, a l'offre la plus adéquate ?
- Avez-vous déjà fait une comparaison en la matière?

Les membres de Go4Circle se feront un plaisir de vous aider. La liste de nos membres se trouve à la fin de ce mémorandum et sur notre site internet.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

Le cas échéant, notre commune vérifiera s'il n'est pas opportun de confier à des entreprises de droit privé, par le biais de marchés publics, la collecte et le traitement des déchets ménagers. Les avantages financiers et opérationnels pouvant en découler seront examinés.

8. Clarifier qui paie, pour quoi?

Il y a, dans le chef des communes, le principe de salubrité qui s'applique pour les déchets provenant de l'activité usuelle des ménages, ce qui signifie que les communes doivent veiller à ce que tous les particuliers (autrement dit : ceux qui sont domiciliés sur la commune) puissent se défaire de leurs déchets. La législation est claire : il s'agit d'un service à rendre au public mais pas d'un service obligatoire pour le public. Il y a une nuance importante qu'on a tendance à oublier (voir point 9).

En parallèle, la législation régionale est claire: le coût-vérité doit s'appliquer. Les ménages doivent contribuer aux frais liés à la gestion de leurs déchets uniquement.



Dans notre pays, la majorité des communes font appel à une société de droit privé active dans la gestion des déchets pour assurer la collecte des déchets ménagers.

Pourtant, le service proposé aux ménages est régulièrement utilisé par d'autres producteurs, comme des commerces, des associations, des collectivités, des maisons de repos et de soins, des PME, des écoles, des services communaux, des services publics divers Nous pensons important de clarifier le gisement de chacun, afin de répercuter correctement le coût-vérité, et de laisser le choix à chacun de ces producteurs de pouvoir utiliser le service du secteur de droit privé, en prévoyant, comme c'est le cas actuellement dans le règlement régional-type, une ristourne de la taxe éventuellement prévue.

Votre commune propose-t-elle encore des services à des destinataires autres que des particuliers ou des destinataires autres que des particuliers utilisent-ils encore vos services ? Nos membres sont prêts à proposer aux entités concernées sur votre territoire un service correct, et ceci avec une concurrence totale puisqu'il existe de très nombreux opérateurs actifs. Il est faux d'imaginer que le secteur de droit privé est plus cher que le secteur public.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

Notre commune vérifiera si elle met encore à disposition un service de collecte à d'autres producteurs que les ménages pour la collecte de leurs déchets non ménagers. Ceci permettra à la commune d'être beaucoup plus claire vis-à-vis du coût-vérité des déchets des ménages imposé par la législation, sans aucun transfert des recettes des ménages vers le coût des déchets ne provenant pas de leur activité en tant que citoyen. Elle pourra ainsi se consacrer prioritairement à sa fonction envers la population.

9. Principe de salubrité de la commune: au service de la population, pas de monopole

Il y a, dans le chef des communes, un principe de salubrité concernant les déchets provenant des ménages. Un service doit être proposé mais pas imposé. Si le citoyen souhaite se débarrasser de ses déchets via une autre méthode (via un réseau de distribution, via une collecte organisée par des associations, ... mais aussi via un service proposé par le secteur de droit privé), il peut le faire. Par contre, il est clair que s'il les dépose sur la voie publique, seul le collecteur désigné pourra les collecter.

Nous sommes toutefois tout à fait d'accord que cela nécessite un encadrement (transparence des données) et des règles identiques de gestion, mais nous nous opposons fermement à envisager des limites de commerce (système d'autorisation par la commune et par délégation l'intercommunale).

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune veillera à ce que seules des entreprises désignées par la commune (et donc par un système de collecte à domicile - en porte-à-porte) effectuent la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et déposés sur la voie publique. La commune ne s'opposera pas aux particuliers ou associations qui mettent à disposition leurs déchets sur des terrains privés ou qui les amènent à des entreprises légales de gestion des déchets.

10. Règlement de police et placement de conteneurs: clarifier les responsabilités

Lorsque des citoyens entreprennent d'importants travaux de rénovation ou lorsqu'ils vident un bâtiment, ils font régulièrement appel à une société de conteneurs pour se débarrasser de leurs déchets (souvent en quantités importantes, sortant donc du concept légal d'activité usuelle du ménage). Lorsque le conteneur est placé sur la voie publique, c'est le règlement de police qui détermine les modalités d'autorisation qui sont applicables. Le respect de cette réglementation locale n'est pas du ressort de la société de conteneurs, mais bien du donneur d'ordre, à savoir le citoyen dans ce cas. Les amendes pour infraction à cette réglementation sont toutefois trop souvent adressées à la société de conteneurs. Récupérer le montant de ces amendes

auprès du donneur d'ordre s'avère bien souvent une tâche laborieuse. Cela peut être évité en adressant directement l'amende au donneur d'ordre.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

Notre commune veillera à ce que les citoyens souhaitant louer un conteneur à déchets et occupant dès lors provisoirement une partie de la voie publique, reçoivent des lignes directrices claires sur les autorisations nécessaires et les redevances éventuelles qui y sont liées. Lorsqu'une infraction est constatée concernant le placement d'un conteneur à déchets, c'est au donneur d'ordre - à savoir au citoyen qui loue ce conteneur - que sera tout d'abord adressée l'amende.



La commune est bien placée pour encourager l'assainissement des sols. Dans le cadre du développement d'une commune avec un passé industriel important, il est préférable de miser d'abord sur l'assainissement et le développement des anciens sites.

11. Assainissement des sols

La commune est bien placée pour encourager l'assainissement des sols. Dans le cadre du développement d'une commune avec un passé industriel important, il est préférable de miser d'abord sur l'assainissement et le développement des anciens sites que de se développer sur des bonnes terres agricoles.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune donnera priorité à l'assainissement et au développement des anciens sites industriels pour le développement ultérieur du territoire.

12. Nous soutenons les marchés publics

Nos opérateurs sont soumis à la loi sur les marchés publics pour des services ou travaux proposés par les pouvoirs locaux. Sachez que c'est pour le secteur la meilleure approche pour que tous les opérateurs soient soumis aux mêmes règles.

Proposition de texte à reprendre dans les mémorandums politiques

La commune appliquera scrupuleusement la loi sur les marchés publics, pour que tous les acteurs concernés du marché aient les mêmes chances.

Etes-vous prêt pour plus de recyclage, plus d'innovation et plus d'emplois?

Ces douze mesures ont-elles pu être une source d'inspiration pour vous? Voulez-vous tendre vers plus de recyclage, plus d'innovation et plus d'emplois au cours des prochaines années? C'est aux communes de jouer désormais, et vous pouvez prendre l'initiative. Nous sommes d'ores et déjà prêts pour vous.

Go4Circle asbl • Fédération des entreprises de l'économie circulaire
02 757 91 70 • info@go4circle.be • www.go4circle.be



Nos membres

| | | | | |
|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 4Energy Invest | Callens Reiniging | GRC-Brugge | Monseu SA | Saf Recyclage |
| Amel Bio | Campine Recycling NV | GRC-Kallo | MTD Milieutechnieken | Sanel Recycling |
| HamCogen | CBR Cimenteries | GRCT - MTD | N Trading | Sarec |
| A & S Energie | Chap-Yt | GRC-Zolder | New West Gypsum | SEOS Plastic Recyclig |
| A.B.R. | Cogal | Grondreinigingscentrum | Recycling | SGS Ewacs |
| ABA recycling | Cogetrina | Limburg / Carmans | OCS ATM Ocean | Renewi |
| AC Materials | Cojarec | Group Op de Beek | Combustion Services | Siba Autobanden BV |
| Accurec | Comet Tyre Recycling | Group Victor Peeters | Oilco | SIMS Recycling Solutions |
| Aclagro | Cominbel | Harsco Belgium | Oostvlaams Milieubeheer | Sitel |
| ACP Afval | Coolrec Belgium | Havelange Robert | OVMB | Smet Jet |
| Adams Polendam | Darling Ingredients | HCI | Orbix Solutions | Smurfit Kappa Recycling |
| Adensol | Belgium / Ecoson Rendac | High 5 recycling | Orian NV | Socaplast / Raff Plastics |
| Aerts Jan Containerdienst | DC Onsite Remediation | Holcim Belgique | Oud Papier Centrale Eeklo | Sodewa |
| Aitch FSC | De Bree Solutions | Hoslet | Oud Papier Jozef Michel | Solaz |
| Alfamet | De Kock E. | Ivo Van den Bosch | Out of use | Soret Containerservice |
| Algrobo | De Meuter G&A | Containerdienst | Paneltim | Stadsbader |
| ALVIN A. & Cie SA | De Meuter Recycling | Janssens | Papnam | Stora Enso Langerbrugge |
| Amacro | De Neef Chemical | Aannemingsbedrijf | Peter Van De Velde | SUEZ |
| André Celis Recycling | Processing | Jeritop | Phoenix Plus | THOME Herman & FILS SA |
| Antwerp Tank Cleaning | De Vocht | Kargro Group | Pieck Containers | Tivaco |
| Antwerpse Oud- | Deceuninck | Kayak Maritime Services | Pirbouuw | Top-Mix |
| Papiercentrale - A.O.P. | Derbigum - Imperbel | Kempisch Recyclage | Plastirec | Traflux |
| Aperam | Derotex | bedrijf | Quatra | Transcoma |
| APK | Despriet Gebroeders | Lammertyn.net | RAFF PLASTICS | Tri-Terre SAFS |
| Assainissement | Devagro | Latexco Recycling | Ravago Production | TWZ |
| Decottignies | Dilissen Transport | Laureys Peter | RCMD Plastic Recycling | Unilin |
| ATM Moerdijk | Duferco Diversification | Lavatra | RD Recycling | Van Assche Recycling & |
| Balegro | Eco-oh! | Lhoist Recherche & | Recma | Trading BVBA |
| Ballast Nedam | Ecoxpress SA | Développement | Recup-Oil | Van Werven |
| Environmental Engineering | Edelchemie Benelux | Looplife Polymers | Recyca | Recyclis |
| Bardoel | EKP recycling | MAC2 | Recyclis | Recyc-Oil |
| Belgian Recycle Network | Elias Vandevoorde | Machiels Group | Recyfuel | Recyterre |
| Bel Fibres | Envirolead sprl | Maes containers | Refood | REKO (Recycling |
| Bio Oil Recycling | Envisan | Maltha Glasrecyclage | Kombinatie) | REMO Milieubeheer |
| Biogas Tec | Eurofat | Marpos | Remondis | Renovius (Bionerga) |
| Biomass Center | Eurowaste | Martens | Resol NV | Revabo |
| Bionerga | G.R.L. Glasrecycling | Havenontvangstinstallatie | Revatech | Ribaco |
| Biostoom Oostende | Galloo Plastics | Matco | Romarco Eiffage | Rumst Recycling |
| Bioterra | Garwig | MCA Recycling | S.L.S. | |
| BLC-group | Geldof Houtrecyclage | MCR | | |
| Bongaerts Recycling | Gentse Oud Papiercentrale | Mepa Recyclage | | |
| Bremcon | - G.O.P. | Mels Containerdienst - Mels | | |
| Bruco Containers | Geocycle | Ecologists Services | | |
| Brussel Energie | Geo-Milieu | Michel Datavernietiging | | |
| Brussel Recyclage | Gielen Container Service | Minérale | | |
| BSV | Gilgemyn Recycling NV | Mineralz ES Treatment | | |
| Buchen Industrial Services | Govaerts Recycling | MIW - Maintenance | | |
| | | Industrielle Wallonne | | |

Ce document est une réalisation de
Go4Circle asbl

Buro & Design Center
Esplanade 1, boîte 87
BE-1020 Bruxelles

02 757 91 70
info@go4circle.be
www.go4circle.be